

LA FORMATION

ORGANISATION et CONTENU

À la suite de l'examen probatoire et de la formation générale commune le diplôme d'état s'articule autour de 5 unités de formation (UF), de deux périodes d'observation (milieu non enneigé, puis en milieu enneigé, tropical ou équatorial) ainsi que d'un stage en situation professionnelle avec prérogatives limitées et progressives. L'ensemble de la formation se déroule sur 5 ans à partir de l'obtention de l'examen probatoire. UF 1 : fondamentaux techniques et pédagogiques ; UF 2 : milieu montagnard et progression pédagogique ; UF 3 : milieu montagnard enneigé ou milieu montagnard tropical et équatorial ; UF 4 : adaptation à l'effort, perfectionnement technique et entraînement ; UF 5 : environnement professionnel et encadrement de tout type de public, dont les publics scolaires et les publics en situation de handicap.

DUREE

La durée moyenne pour réaliser le cursus est de 4 années au total. Elle dépend de la disponibilité de chacun. La formation comprend 9 semaines de formations divisées en plusieurs UF.

CALENDRIER DE LA FORMATION

Information sur :
www.cnsnmm.sports.gouv.fr rubrique «DE AMM»

FORMATION CONTINUE

Les AMM sont soumis à une obligation de recyclage tous les 6 ans.

Retrouvez toutes les informations et dates de recyclages sur notre site rubrique «recyclage»

TARIF

Pour 2023 le coût total de la formation, y compris le cycle préparatoire, s'élève à 3480,00€

Le coût par UF est actualisé chaque année au 1er janvier. Le détail est consultable sur le site internet du CNSNMM! <https://cnsnmm.sports.gouv.fr/formations>

FINANCEMENT

Le CNSNMM est éligible au financement des OPCO. Plusieurs dispositifs de financement peuvent être mobilisés en fonction de la situation des stagiaires. Pour plus d'information, se rendre sur le site internet du CNSNMM. <https://cnsnmm.sports.gouv.fr/formations/financements>

S'agissant d'une formation en alternance, les stages en situation effectués dans les centres de formation agréés sont sujets à rémunération, ce qui permet d'amortir une part du coût pédagogique.

CONTACT

Site internet :
www.cnsnmm.sports.gouv.fr
Mail :
formation@ensm.sports.gouv.fr

Diplôme d'Etat d'Accompagnateur en Moyenne Montagne



L'accompagnateur en moyenne montagne (sigle officiel AMM, sigle courant et syndical AeM) est, en France, un professionnel diplômé d'État qui conduit, contre rémunération, une ou plusieurs personnes en montagne.

À la différence du guide de haute montagne, l'accompagnateur en montagne évolue sans recourir aux techniques et aux outils propres à l'alpinisme. Son domaine d'intervention est la découverte de la montagne avec différents supports de progression. L'accompagnateur en montagne est un naturaliste généraliste et fait avant tout découvrir les milieux montagnards naturels, patrimoniaux et humains.

Il présente aux randonneurs les richesses du milieu naturel traversé : mammifères, oiseaux, insectes, arbres et fleurs, plantes (médicinales ou aromatiques), minéraux et roches, aspects du paysage et du terrain. Il aborde également les aspects culturels et humains des massifs parcourus : patrimoine bâti, gastronomie, habitat, modes de vie et traditions, histoire et légendes. Il favorise les rencontres avec les populations locales.

Exerçant dans un environnement spécifique où la sécurité revêt une dimension particulière, l'accompagnateur en moyenne montagne est sujet à une formation de mise à niveau de son diplôme tous les 6 ans.

